

CHARENTE

Un « pacte » pour faciliter l'accès des ménages à la rénovation



Le pacte doit permettre de lutter notamment contre l'habitat indigne.

« Dans un département où 70 % des logements du parc privé sont anciens, on saisit aisément les enjeux de la rénovation », déroule vendredi dans l'hémicycle du Département le préfet de Charente, Jérôme Harnois.

À ses côtés, Philippe Bouty, président du Département vient de parapher une convention qui lie désormais les sept communautés de communes de Charente (hors GrandAngoulême et Grand Cognac) dans le cadre d'un « pacte territorial France Rénov' ».

La collectivité les accompagnera dans ce cadre pour le déploiement en local du service public de la rénovation de l'habitat. L'idée ? Soutenir et mutualiser les moyens en la matière afin de permettre aux ménages de bénéficier d'un point d'accueil de proximité par territoire, en forme de « guichet unique », pour faire face à leurs travaux de rénovation. Qu'il s'agisse de moderniser des bâtis anciens et autres passoires thermiques mais également de permettre l'adaptation des logements des plus de 65 ans.

Concrètement, le Département participera également à la coordination et à la gestion financière via notamment la redistribution des fonds d'aide par le CAUE et le Groupement d'intérêt public.

Dans un territoire rongé par les biens dégradés voire laissés à l'abandon (leur taux a atteint 10,6 % en Charente, au-delà de la moyenne nationale), ces lieux ressources ont leur importance.

À cet égard « la compétence habitat est portée par les EPCI », établissements publics de coopération intercommunale, rappelle Cécile Puyencher, DGA du pôle solidarités au Département. « Et pour pouvoir bénéficier des dispositifs de rénovation portés par l'Anah (Agence nationale de l'habitat, NDLR), il leur faut structurer un programme d'accompagnement aux familles dans le cadre d'un bouquet énergétique. » À savoir dans le cadre d'une action qui ne serait pas « mono geste » mais une approche globale comprenant la rénovation « du toit, des fenêtres et de la chaudière simultanément ».